

INFORMATION

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



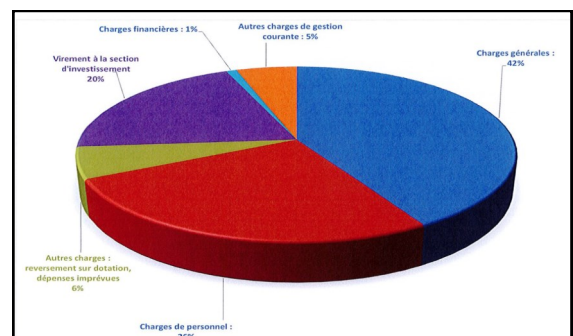
■ ÉLECTIONS DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNESSE

PAGE 3

■ MARATHON DE SÉNART: PAGE 4



■ DOSSIER FINANCES : PAGES 15-17



LE MOT DU MAIRE



ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

Alain AUZET, *Maire*
Farid BA IDRISSE,
Conseiller Municipal
Christian BOEY,
Conseiller Municipal
Gaëlle COIFFIER
Conseillère Municipale
Dominique DAVID,
Maire-Adjointe
Laurent MARTIAL,
Conseiller Municipal
Patricia PERCET,
Service Communication

Les membres bénévoles du
Comité de Rédaction :
Nathalie KLECZINSKI
Françoise PERREAU

LE COMITÉ DE RÉDACTION DE



Le comité de rédaction est un
regroupement de personnes
bénévoles qui se réunit pour
réaliser un bulletin
municipal.

Il est ouvert à tous les
habitants.

Vous avez des idées, vous
souhaitez vous investir et
participer pour écrire des
articles, réaliser des
interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

L'été est arrivé et nous voici donc avec un nouveau Président de la République, un nouveau gouvernement et une assemblée nationale remaniée.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter, dans une démarche républicaine, la plus grande réussite possible à l'ensemble de nos nouveaux dirigeants et législateurs, dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Ce début d'année électorale ne nous a pas empêchés de travailler localement sur les dossiers nombreux et structurants qui nous occupent depuis des mois.

La municipalité a adopté le budget primitif, acte fondateur de l'exercice 2017, et il s'agit là très certainement du plus gros budget que la commune ait eu à voter dans son histoire.

2017 verra la mise en œuvre d'un programme de travaux ambitieux et varié : la phase 1 de l'extension de l'école, la création d'un petit parking rue de la carrière, divers aménagements de trottoirs dans la commune, la réfection du chemin du cimetière, la mise aux normes du stade de football, pour n'en citer que quelques uns.

Je profite de ce petit mot pour remercier les services de l'état pour l'attribution très substantielle du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local), dans le cadre de l'extension de l'école, à hauteur de plus de 1.5 millions d'euros. Cette recette exceptionnelle, couplée à l'Aide aux Maires Bâtisseurs et à la participation du promoteur France Pierre, nous permet donc de financer cette première phase sans impacter les ménages réaltais, et c'est une très grande satisfaction.

Le parc d'activités de l'A5 continue de se révéler à nous au fil des mois. Les bassins et merlons au sud du parc sont apparus. Parallèlement, les travaux de construction de deux nouveaux entrepôts vont démarrer sous peu : celui de Sigma 12 et celui de Leroy-Merlin (le plus proche d'Ourdy).

La DUP (déclaration d'utilité publique) pour la réalisation du barreau de contournement d'Ourdy avance. Une enquête publique sera menée à l'automne.

Les recettes conséquentes que nous apporteront rapidement ces entrepôts nous permettront de lancer dans les années qui viennent plusieurs gros chantiers (la rénovation de la rue Frédéric Sarrazin, l'aménagement ou l'extension de la Mairie, la rénovation énergétique des bâtiments communaux, le renouvellement du parc d'éclairage public, les travaux d'accessibilité, etc.)

Certes, on aurait rêvé d'une activité plus « noble » que la logistique à Réau. Pour ma part, si j'en regrette bien entendu les nuisances possibles, je prends aussi de façon pragmatique les avantages que ces implantations représentent pour la commune et ses habitants, nous donnant très prochainement des marges de manœuvre que nous n'aurions jamais connu sans cela.

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de Réau

LA VIE À RÉAU

ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNESSE

Le 25 Mars 2017, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été installé pour une durée de deux ans. 15 Jeunes âgés de 10 à 17 ans ont souhaité constituer la nouvelle équipe, certains d'entre eux étaient déjà membres lors du dernier mandat. Comme les années passées, 4 adultes élus de la commune encadrent les réunions et activités : Elisabeth Padua, Gaëlle Coiffier, Farid Ba Idriss et Laurent Martial.

Rania Ba Idriss, jeune Maire du mandat 2015/2017, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants tout en rappelant les missions du jeune Maire et des membres du CMJ.

Les 15 jeunes ont ensuite voté pour élire leurs représentants. Killian Huitorel a été élu jeune Maire et Inès Ba Idriss, Carolann Aragnouet, Antonin Clédière et Pierre-Louis Martial jeunes Maires-adjoints. Après la signature du règlement intérieur du CMJ, les jeunes ont partagé un moment de convivialité autour de quelques gâteaux.

Nous souhaitons à l'ensemble des membres du CMJ de s'épanouir dans leurs nouvelles fonctions. Soulignons l'implication exemplaire de l'ancienne équipe et souhaitons longue vie au CMJ !

Les jeunes en action !

A peine élus, les membres du CMJ ont participé aux commémorations du 8 Mai en lisant un texte de leur composition sur le devoir de Mémoire.

Ils se sont aussi investis, le 13 Mai 2017, dans l'organisation de la Fête des voisins en partenariat avec l'association STOP. Les jeunes réaltais ont monté les barnums l'après-midi sur la coulée verte et ont joué quelques morceaux de musique en compagnie d'adultes afin d'animer la soirée.

Une nouvelle fois, les jeunes réaltais ont su faire preuve de dynamisme, de convivialité cultivant ainsi le savoir-vivre ensemble !



LA VIE À RÉAU

MARATHON DE SÉNART



Le 1er mai 2017, s'est déroulée la 18ème édition du Marathon de Sénart, organisée par le Comité d'Agglomération de Grand Paris Sud.

Bravo aux 3 289 arrivants du Marathon et du 10 km de Sénart !

Cette 18e édition accueillait le Championnat de France de la discipline.

Les nouveaux champions pour le Marathon sont Freddy GUMARD en 2 heures 20 minutes et 10 secondes chez les hommes et Corinne HERBRETEAU en 2 heures 38 minutes et 5 secondes chez les femmes.

Pour la course de 10 km, c'est Marion JOLY TESTAULT qui remporte la course en 36 minutes et 16 secondes chez les femmes et Romain VOGT en 30 minutes et 52 secondes chez les hommes.

Un grand bravo à tous ces athlètes et aux bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Préparez-vous, la 19^{ème} édition arrive dans moins d'un an !



LA VIE À RÉAU

RENCONTRE ESCRIME FRANCE – RUSSIE 31 MARS 2017 AU MUSEE SAFRAN



L'auditorium du Musée Safran était comble pour cette soirée de gala qui opposait les Russes, champions olympiques à Rio, aux Français, vices champions olympiques lors de la même Olympiade. Une rencontre au sommet donc qui n'aura manqué ni d'ambiance ni de suspens. Avant cette rencontre, une démonstration de combat au sabre laser a fait briller de mille feux la scène du Musée Safran grâce à la compagnie L'Estocade qui officie également au château de Fontainebleau.

La France était représentée par Erwann Le Pechoux, Jean Paul Tony Helissey, Jérémy Cadot et Enzo Lefort (le régional puisqu'il tire au club de Melun) et Aleksey Cheremisinov, Timur Safin (l'homme fort du moment dans ce sport), Timur Arslanov et Dmitry Zwarschenko formaient l'équipe russe.

Des joutes intenses et rythmées qui font de ce sport un magnifique exercice de puissance et de dextérité. La soirée commentée par Astrid Guyart, elle-même escrimeuse s'est terminée par une défaite de la France mais le public enjoué et chaleureux a permis à la France de perdre dans la joie et la bonne humeur contre des Russes quasiment invincibles depuis des mois. Une vraie belle soirée qui plus est gratuite qui valait vraiment le déplacement.



LA VIE À RÉAU

LOCOMOTION EN FÊTE



La manifestation Locomotion en Fête a choisi l'aérodrome de Melun-Villaroche pour sa 23^{ème} édition. Cet événement se déroulait auparavant sur l'aérodrome de Cerny/La Ferté-Alais dans l'Essonne. Locomotion en Fête réunit des collectionneurs et propriétaires de véhicules anciens mais avant tout des passionnés qui aiment à faire découvrir les bijoux qu'ils tiennent entre leurs mains.



Le tarmac de l'aérodrome s'est donc transformé les 10 et 11 juin en une gigantesque exposition à ciel ouvert de vieilles voitures, mais aussi d'engins militaires ou agricoles, de voitures de police ou de pompiers ou encore de bus anciens. Tous les véhicules présentés étaient en parfait état de marche et magnifiquement entretenus.

Et c'est sous un soleil de plomb que les nombreux visiteurs présents ont pu admirer les belles carrosseries présentées :

Un petit florilège des véhicules présents sur le site, qui ne sera pas sans rappeler à certains leurs jeunes années, du temps où la Police Nationale roulait en Renault 14 et où la 2CV était le véhicule le plus présent sur les routes de France et de Navarre. D'autres modèles plus récents comme la Renault Alpine apportait une petite touche de modernité dans ces bijoux anciens.

Les rues traversant le hameau de Villaroche ayant été barrées pour le weekend et l'organisation parfaite ont fait que cet événement ayant attiré plusieurs milliers de personnes n'a aucunement perturbé la quiétude d'un weekend ensoleillé. Gageons que les organisateurs réitéreront l'expérience l'année prochaine et que Réau et Montereau-sur-le-Jard accueilleront de nouveau cette Locomotion en Fête 2018. Amis réaltais, préparez-vous pour l'an prochain !



LA VIE À RÉAU

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



| | 1ER TOUR | | 2EME TOUR | |
|---------------------------------------|----------|------------------------|-----------|------------------------|
| | à Réau | sur la circonscription | à Réau | sur la circonscription |
| Amandine Rubinelli (en Marche) | 26,48% | 30,43% | 36,68% | |
| Jean-Marie Launay (FN) | 25,09% | 13,32% | | |
| Olivier faure (PS) | 19,16% | 27,37% | 63,32% | 61,09% (ELU) |
| Daniel Allieux (FI) | 13,94% | 14,36% | | |
| Natacha Bedhiac (LR) | 9,76% | 8,34% | | |
| Evelyne Marque-Gras (DIF) | 3,14% | 2,36% | | |
| Jean-Marc Governatori (AEI) | 1,74% | 1,80% | | |
| Anne de la Torre (LO) | 0,35% | 0,96% | | |
| Françoise Schmitt (UPR) | 0,35% | 1,07% | | |

LE CARNET DE RÉAU

Naissances :

| | | |
|-----------------|------------|-------------------|
| BELLIN Nathan | 18/04/2017 | Le Plessis Picard |
| FERREIRA Sandro | 03/05/2017 | Ourdy |
| SEBELOUE Théa | 04/06/2017 | Bourg |
| WEILER Maïlo | 04/05/2017 | Ourdy |



Mariages :

Christine LAUBY et Gabriel FERNANDEZ mariés le 13 mai 2017

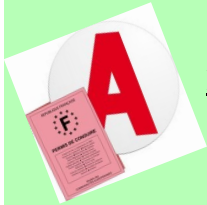
Amélie PEROTTO et Thibault D'ANGELO mariés le 17 juin 2017

ACTION SOCIALE

Le CCAS de Réau propose plusieurs aides

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

La participation du CCAS peut atteindre 140€.



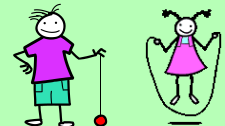
PERMIS B ou CONDUITE ACCOMPAGNEE: la participation du CCAS peut atteindre 150 €

BSR : Brevet de Sécurité Routière (Permis scooter)

Le CCAS peut participer aux frais de BSR pour les jeunes de 14 à 20 ans domiciliés à Réau depuis plus de 6 mois pour un montant de 45€ maximum.



CENTRE DE LOISIRS : le CCAS peut participer aux frais de centre de loisirs sous conditions de ressources et sous certaines conditions



VACANCES DES ENFANTS :



Le CCAS peut participer aux frais de séjours de vacances des enfants domiciliés à Réau (période vacances scolaires uniquement). Cette participation plafonnée à 30 % du coût total restant à charge et soumise à conditions de ressources, sera versée une seule fois dans l'année et pour un séjour d'une durée minimum de 5 jours et 4 nuits et de maximum 21 jours consécutifs.

REPAS PORTAGE : La commune propose un service de portage de repas pour les personnes âgées ou rencontrant des problèmes de santé.

Les repas sont fabriqués par notre prestataire de repas de cantine, les menus et le grammage sont adaptés aux personnes adultes.

Il existe 3 options :

- Option 1 : repas du midi uniquement : 4,73 €
- Option 2 : repas du midi et repas du soir « léger » : 5,15 €
- Option 3 : repas du midi et repas du soir « normal » : 5,78 €

Pour plus d'informations, contacter la Mairie au 01.60.60.85.55.



VEILLONS LES UNS SUR LES AUTRES

En période estivale, les personnes âgées sont plus vulnérables encore que d'habitude.

L'absence de leurs proches (famille, voisin) partis en vacances, les isole encore plus.

La chaleur les fatigue plus et ils ne sont pas toujours capables de réagir à cette situation sans un peu d'aide ou d'attention.

Si vous avez connaissance d'une personne, qui pourrait, durant l'été, être dans cette situation, vous êtes invités à le signaler auprès du secrétariat de la mairie, qui attirera l'attention de ses services afin d'apporter une attention particulière.



LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

«Vide grenier du 21 mai 2017»

C'est sous un ciel bleu magnifique que pas moins de 75 exposants et bon nombre de chineurs s'étaient donnés rendez-vous autour de notre salle des fêtes en ce Dimanche 21 Mai...

Bonnes affaires pour les uns et gains de place pour les autres : beaucoup d'échanges et de sourires en cette belle journée.

Le comité des fêtes remercie chaleureusement ses bénévoles pour leur énergie, ainsi que les vendeurs et chineurs ayant répondu en nombre... Et bien sûr le soleil d'avoir été au rendez-vous cette année. Merci aussi à Laura pour son animation « boîte de nuit gonflable » très appréciée par les enfants...



17 juin 2017 : « Réau à l'heure du Far West »

Une cinquantaine de petits apprentis cow-boys et cow-girls s'étaient donnés rendez-vous à la salle des fêtes sous un grand soleil autour du taureau mécanique, de jeux d'adresse, de barbe à papa, de balades à poney...

La journée s'est prolongée autour d'un chili con carne, de hamburgers et de glaces américaines.

Les 140 convives ont pu s'initier à « la danse in line » (country) avec l'association HAPPY FEET de Lieusaint.

Le panier garni américain a été pesé : 8,2Kg ! Le gagnant présent dans la salle pour le repas l'avait estimé à 8,240Kg...

C'est à 23 heures que le superbe feu d'artifice a illuminé le ciel de Réau devant les spectateurs venus nombreux...

La soirée dansante américaine, animée par la DJ Fabienne BARR, s'est poursuivie sur le « dance floor » où se sont rejoints les réaltais ainsi que les membres des associations country de Lieusaint, Moissy et Coubert pour des danses endiablées.

C'est à 1h45 que chacun est reparti « at home » ravi !

Le bureau du comité des fêtes remercie Monsieur le Maire et le personnel de la mairie pour leur aide logistique, les participants pour être venus nombreux et les bénévoles adhérents pour leur implication.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances Rendez-vous en Novembre pour le « Beaujolais nouveau » (16/11/2017) et en Décembre pour les animations de Noël (le 16 pour le Noël des enfants, le 17 pour le marché des artisans amateurs).



LA RUBRIQUE DES ENFANTS



Sortie du 8 Juin 2017 au Musée de la Préhistoire de Nemours des CM1/CM2

Nous avons eu la chance de faire une super sortie le 8 juin avec Catherine et Marion, nos maîtresses, et certains parents qui ont eu la gentillesse de nous accompagner dans notre excursion de fin d'année. Après une heure de bus environ, nous sommes arrivés à Nemours à l'ouverture du Musée où nous avons fait la connaissance de Delphine, notre super guide pour la journée.

La visite a débuté par des comparaisons entre les premiers hommes (homo habilis, Neandertal) et nous-mêmes. Delphine nous a expliqué les différences, les ressemblances. Puis nous avons découvert une reconstitution de fouilles archéologiques très intéressante, vu un squelette de renne reconstitué et quelques outils fabriqués en ces temps-là (biface, silex, lance, propulseur)



Ensuite, nous avons pu créer nous-mêmes nos propres outils aidés des adultes et avec les accessoires distribués par Delphine : Bourse en cuir, aiguille en os, taille de bois coupé aux silex et gravure sur bois. Nous sommes d'ailleurs repartis avec les objets réalisés pour la classe.



Puis est venu le temps du pique-nique où nous avons pu profiter de la forêt entourant le musée pour nous restaurer à l'ombre.

Nous avons poursuivi notre visite l'après-midi avec les différentes époques de la préhistoire, jusqu'à l'époque Gallo-romaine qui a clôturé notre visite du musée... Mais c'était sans compter sur la surprise prévue par Delphine : faire du feu... Grâce à la technique de l'arc, nous avons vraiment pu faire une braise en frottant le bois contre la planche et en déposant la braise sur un champignon naturellement combustible. Delphine a ensuite soufflé doucement sur la braise mise dans de la paille pour réaliser notre superbe feu !



Et pour remercier Delphine, nous avons terminé la journée par une chanson apprise en classe autour du joli feu que nous avons fabriqué ! Une super journée pleine de surprise et un super musée à découvrir dans notre département !

C'était super, et le soleil était avec nous ! Une journée dont nous nous rappellerons longtemps et pendant laquelle nous avons appris des choses très intéressantes sur la vie des hommes préhistoriques.



LA VIE À L'ÉCOLE



REMISE DES LIVRES

Le mardi 27 juin 2017, à 15 h 00, Monsieur LAUZET, Maire de Réau, et Madame PADUA, Maire-Adjointe en charge des Affaires Scolaires, ont remis, comme chaque année, des livres aux enfants de CM2.

Un goûter a ensuite été offert par la Commune à tous les enfants de l'école pour clôturer cette année scolaire 2016-2017.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

«Souvenirs des dernières sorties»

« Bonjour chers Réaltaises et Réaltais, voici des nouvelles toutes fraîches de l'accueil de loisirs de Réau.

Le mercredi 15 mars et le mercredi 10 mai, les enfants du centre ont fait de fabuleuses sorties à Space Jump et à Babyland, entre trampolines acrobatiques, piscines à balles et manèges en tous genres, ces petits loups ont voyagé au pays du fun et de l'émerveillement.

A bientôt pour de nouvelles aventures à couper le souffle. »

Manon AZANE, Directrice de l'Accueil de Loisirs



RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Entre les résidents de la maison de retraite du Château du Plessis Picard et des enfants de CM1-CM2 du Centre de Loisirs de Réau

Les résidents de la Maison de Retraite sont allés à la rencontre des enfants du Centre de Loisirs afin de partager leur expérience sur le thème : les expressions. La Maison de Retraite a sollicité les enfants afin que ces derniers illustrent en dessin des expressions.

Deux autres rendez-vous sont prévus dans le courant du mois de juin sur les thèmes de l'école d'antan et sur les jeux du patrimoine.



LA VIE À L'ÉCOLE

EXTENSION DE L'ÉCOLE DE LA COLOMBE

Comme nous l'avons déjà évoqué dans un récent numéro d'Info-Réau, la construction du programme de logements « les jardins de Réau », rend nécessaire l'extension de l'école de la Colombe.

Ces travaux démarreront à la rentrée de septembre et s'étaleront environ sur une année. Ils consistent en la création de deux classes supplémentaires, une cour de récréation et un hall d'entrée avec locaux de direction.

Les consultations ont été lancées au printemps pour désigner les entreprises qui réaliseront cet agrandissement. Les lots seront définitivement attribués lors d'un conseil municipal le 11 Juillet.

Pendant la durée des travaux, les classes situées au rez-de-chaussée des bâtiments existants seront déplacées dans des bâtiments modulaires, près de ceux qui sont déjà sur le site de l'école.

Le coût total des travaux, qui avoisine les 2,2 millions d'euros sera complètement financé par l'octroi de l'état du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (à hauteur de 1,5 millions d'euros) et la participation du promoteur France Pierre (les Jardins de Réau).

Il s'agit donc d'une opération complètement neutre pour le budget des ménages réaltais.



AGENDAS



FINANCES



Début avril, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la commune, ainsi que le budget prévisionnel de 2017. La situation budgétaire de notre commune est toujours saine et notre taux d'endettement reste faible.

Afin de présenter l'ensemble des éléments au Conseil municipal, plusieurs commissions finances ont été programmées pour faire le bilan des réalisations de 2016, répertorier les projets ou travaux prévus et non réalisés et programmer leur report en 2017.

Ces commissions ont également pour objectif de proposer des arbitrages pluri annuel entre les projets afin de les réaliser en tenant compte des contraintes budgétaires.

Des projets importants ont débuté ou ont été réalisés en 2016 : l'enfouissement des réseaux à Villaroche ; l'éclairage public rue des 2 mares (lotissement le green de Réau) ; la réalisation de trottoir entre la RD 306 et le centre pénitentiaire ; des frais d'études liées à l'extension de l'école....

En 2017, plusieurs chantiers importants verront le jour à commencer par le début des travaux d'extension de notre école. Cet agrandissement nécessaire pour répondre aux besoins liés aux nouvelles constructions est prévu en plusieurs phases étalées sur plusieurs années. Programmée également, la construction du parking rue de la Carrière (reportée en raison de diagnostics supplémentaires demandés en 2016 pour la démolition de la maison) et enfin, la dernière tranche des travaux d'enfouissement des réseaux à Villaroche.

D'autres aménagements visant à améliorer la qualité de vie des habitants sont également au programme : installation d'un panneau d'information dans le centre bourg ainsi que d'un radar pédagogique à l'entrée sud, installation d'une caméra de vidéosurveillance place de la Mairie, réalisation de la 1^{ère} tranche des travaux pour l'éclairage public entre la rue des poiriers et la maison de retraite du Plessis Picard (génie civil, passage des fourreaux).

Le coût de ces investissements est financé principalement par les recettes liées aux projets en cours et aux entreprises déjà installées dans la ZAC A5 ainsi qu'à la subvention d'équipement au titre du fonds de soutien à l'investissement d'un montant d'environ 1 512 465,00 €. Il n'y aura donc pas d'impact sur la fiscalité locale. Il ne sera pas nécessaire non plus, pour l'instant, d'avoir recours à l'emprunt.

Taux des trois taxes :

Conformément à l'engagement pris par la municipalité, les taux des Taxes pour ce qui concerne la part communale sont maintenus à leur niveau de 2015



TAUX DES TROIS TAXES 2017

| | Taxe habitation | Taxe foncière bâti | Taxe foncière non bâti |
|-----------------------|-----------------|--------------------|------------------------|
| REAU | 7,7 | 13,3 | 35 |
| Aubigny | 2,71 | 14,64 | 12,21 |
| Champdeuil | 17,23 | 15,65 | 73,79 |
| Evry Grégy sur Yerres | 17,79 | 14,38 | 56,06 |
| Limoges Fourches | 14,11 | 14,29 | 43,33 |
| Vert saint Denis | 17,2 | 31,17 | 79,93 |



Le budget communal : comment ça marche ?

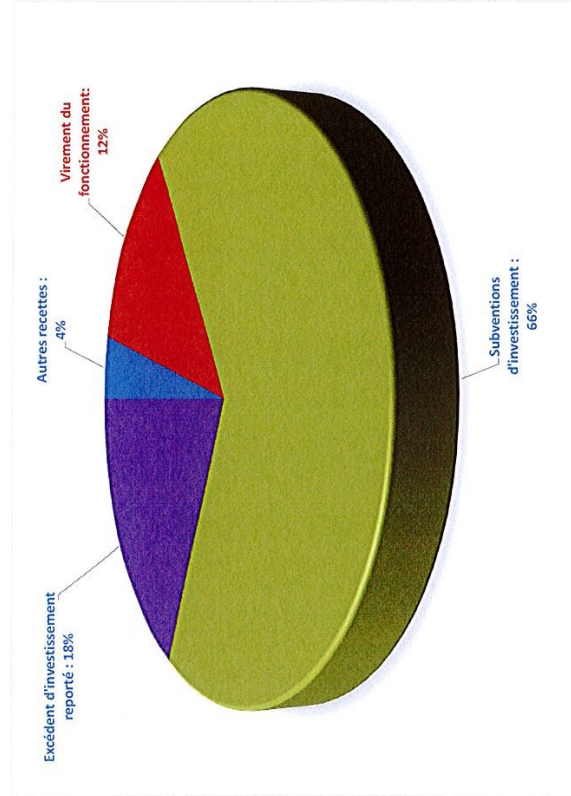
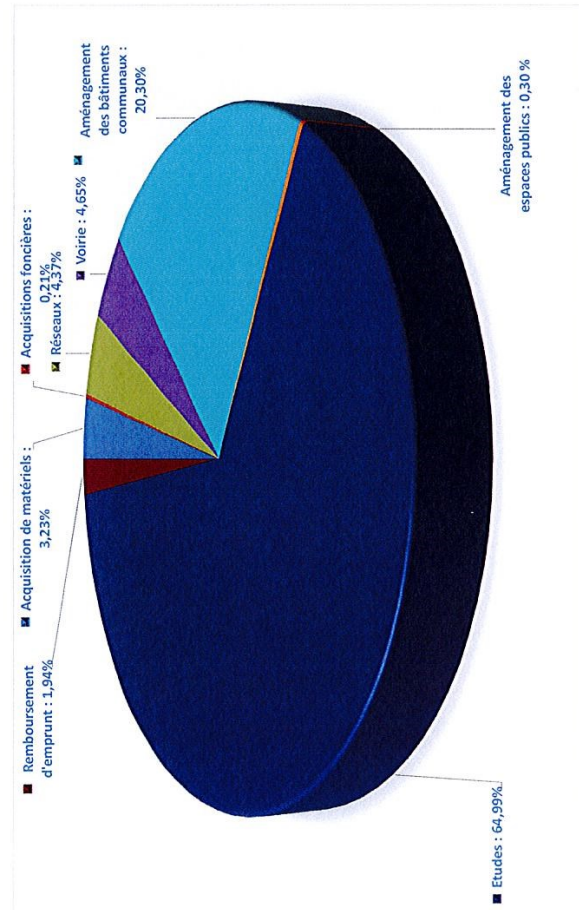
Le budget se compose de 2 parties :

- **Une partie fonctionnement** qui permet de réaliser les dépenses concernant les services (charges de personnel, d'entretien, subventions aux associations...)
- **Une partie investissement** qui permet de réaliser les dépenses concernant les travaux d'aménagement, d'acquisitions de biens. Les travaux d'entretien, quant à eux, sont financés sur la partie fonctionnement.

Les **recettes** proviennent principalement des taxes communales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), des dotations de l'état et de la Communauté d'Agglomération.

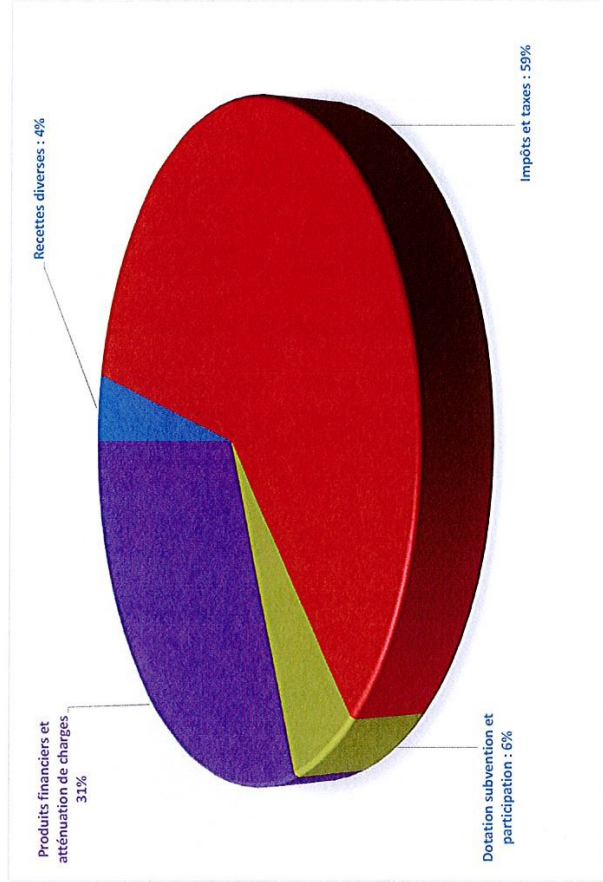
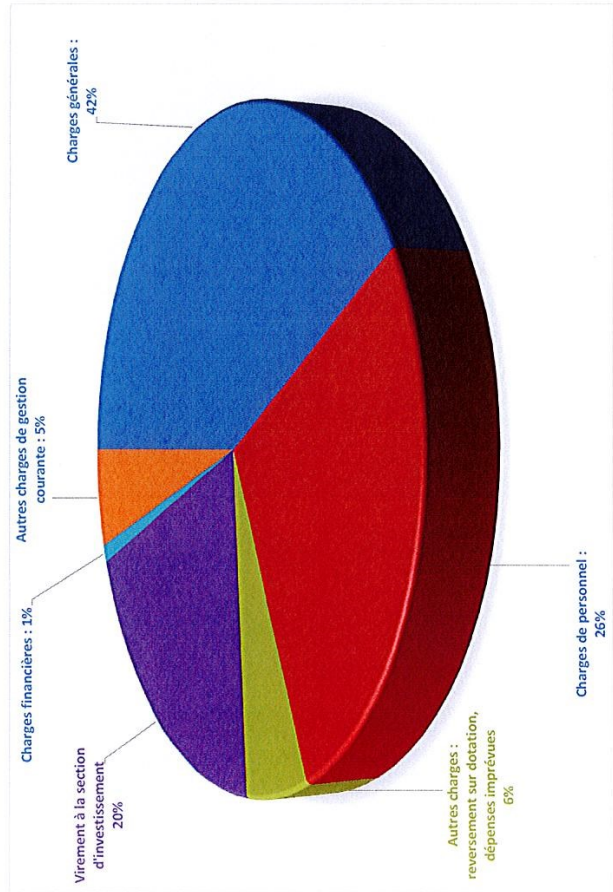
SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

| Dépenses d'investissement | | Recettes d'investissement | |
|--|-----------------------|---------------------------|---|
| Acquisition de matériel: Technique (tondeuse, débroussailluse, Acquisition de panneaux de signalisation) informatique (logiciels, mobilier), mobilier : ancienne cantine, centre de loisirs, Groupe scolaire : équipement bibliothèque) | 106 665,00 € | 3,23% | Autres recettes: Remboursement TVA, taxes d'urbanisme |
| Acquisitions foncières: Hameau de Villaroche (pour assainissement et aménagement espaces verts), propriété impasse de la forge, terrain APPR pour service technique | 7 100,00 € | 0,21% | Virement du fonctionnement: |
| Réseaux: :installation de candélabres sur la liaison douce + extension du réseau électrique rue Sarazin | 144 329,00 € | 4,37% | Subventions d'investissement: réserve parlementaire, participations SDESM |
| Voirie: Aménagement trottoirs rue des bergers,aménagement d'un parking rue de la carrière, réalisation d'un avaloir rue d'ourdy, réalisation de trottoirs impasse de la Grange aux Dimes, réalisation de coussins berlinois hameau d'ourdy, réalisation d'un trottoir au plessis picard | 153 511,00 € | 4,65% | Excédent d'investissement reporté |
| Aménagement, Agencement, Equipement des bâtiments communaux : Restauration de l'Eglise, Groupe scolaire, Aménagement ancienne classe pour implantation activité médicale, | 670 664,00 € | 20,30% | |
| Aménagement des espaces publics: fleurissement entrée de ville nord | 9 942,00 € | 0,30% | |
| Etudes: extension du groupe scolaire et ZAC des Prés Neufs concentration | 2 147 023,00 € | 64,99% | |
| Remboursement d'emprunt | 64 134,00 € | 1,94% | |
| Total Global Dépenses d'investissement | 3 303 368,00 € | 100,00% | Total global des recettes d'investissement |
| | | | 3 303 368,00 € |
| | | | 100,00% |



SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017

| Dépenses de fonctionnement | | Recettes de fonctionnement | |
|--|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Charges générales: frais d'entretien et de gestion des locaux, des espaces publics et du matériel, achat de fournitures administratives, scolaires, frais de transport, assurance, fêtes et cérémonies | 853 742,00 € | 41,55% | 74 154,85 € |
| Charges de personnel: salaires, cotisations retraite, assurance | 540 800,00 € | 26,32% | 1 218 048,00 € |
| Autres charges : reversement sur dotation, dépenses imprévues | 119 390,48 € | 5,81% | 117 352,00 € |
| Virement à la section d'investissement | 414 528,00 € | 20,18% | 644 952,63 € |
| Charges financières: intérêt d'emprunt, provisions | 18 718,00 € | 0,91% | |
| Autres charges de gestion courante: indemnités des élus, subventions aux associations, CCAS, redevance spéciale pour collecte des ordures ménagères | 107 329,00 € | 5,22% | |
| Total global dépenses de fonctionnement | 2 054 507,48 € | 100,00% | 2 054 507,48 € |
| | | | 100,00% |



LE CHIFFRE DU MOIS

1 512 465 euros

C'est l'enveloppe qui a été attribuée à la commune de Réau au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, dans le cadre des travaux d'extension de l'école de la Colombe.

Un geste fort de l'Etat, que la municipalité salue à sa juste valeur.

URBANISME

Les « Jardins de Réau » :

La construction du programme de logements des « Jardins de Réau » va connaître une étape importante avec la fin du gros œuvre dans le courant du mois de Juillet..

La grue devrait donc être démontée à l'issue de cette phase.



URBANISME



Le lotissement des Epinettes :

Les travaux d'aménagement du lotissement « des Epinettes », réalisés par Nexity, ont commencé et devraient se terminer au plus tard à la rentrée de septembre.

Une nouvelle voie, en impasse, desservant le programme est en cours de création. Le conseil municipal a décidé de nommer cette voie « rue des acacias ».

Tous les lots ont été vendus rapidement et les constructions des premières maisons devraient démarrer à la fin de l'automne 2017.

Le « Domaine de Villaroche » :

Tous les chantiers du programme « le domaine de Villaroche » sont désormais commencés (12 maisons individuelles et 10 logements sociaux), et même terminés pour certains d'entre eux.

Les logements sociaux devraient être livrés au début de l'année 2018.



Le parc d'activités de l'A5 :

Les deux chantiers de fouilles archéologiques doivent être terminés au mois de septembre.

La réalisation des merlons et des bassins doit être achevée à la même période.

Deux chantiers de construction d'entrepôts vont démarrer très prochainement :

- L'entrepôt Sigma 12, d'une superficie de plus de 90 000 M² à terme, à l'Est de l'entrepôt Sigma 11, déjà partiellement construit,
- L'entrepôt Leroy-Merlin, d'une superficie de 70 000 M², au Sud-Est du parc d'activités (donc l'entrepôt le plus proche du hameau d'Ourdy), dont l'exploitation est prévue pour la fin 2018.

Concernant la réalisation de la voie de contournement du parc d'activités (déviation d'Ourdy), l'enquête publique dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique se tiendra au plus tard au mois de septembre. L'objectif étant qu'un arrêté de DUP soit délivré en fin d'année 2017, ouvrant la voie à l'acquisition des parcelles nécessaires à cette voirie.

TRAVAUX

Rénovation et mise aux normes du stade de football :

Le printemps a été mis à profit pour mener à bien les travaux de rénovation et de mise aux normes du terrain de football. La surface de jeu a été agrandie pour respecter les normes en vigueur. Les poteaux de buts ont été remplacés, une « main courante » a été installée tout autour du stade et la pelouse a été régénérée. Le coût de l'opération s'élève à environ 40 000 euros, et la commune a bénéficié d'une subvention de plus de 13 000 euros de la part du Département de Seine-et-Marne au titre du FER.



Création d'un Parking rue de la carrière :

Le bourg de Réau connaît une situation problématique au regard du stationnement depuis des années. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé de créer un petit parc de stationnement rue de la carrière, pour permettre d'y garer une douzaine de véhicules.

Ce projet nécessite la démolition de la maison située sur la parcelle, le montage de murs en pierres et la mise en œuvre d'enrobés.

Compte tenu de la présence de plaques fibrociment, un désamiantage préalable est obligatoire et le démarrage des travaux doit survenir durant l'été.

La tour métallique supportant la sirène sera démontée à cette occasion.

Le coût total des travaux s'élève à un peu plus de 113 000 euros TTC.

Local ERDF dans le hameau d'Ourdy :

Comme vous l'avez probablement constaté, le local ERDF situé au milieu du lotissement d'Ourdy, a été peint par un artiste.

Cette prestation, proposée et subventionnée par le SDESM (Syndicat Départemental des énergies de Seine-et-Marne) représente une participation de 2 000 euros pour la commune. Le constat a été fait depuis plusieurs années que ces locaux, ainsi repeints, font beaucoup moins l'objet de « tags ».



TRAVAUX

Remise en état du chemin du cimetière :

Des travaux de remise en état du chemin du cimetière seront menés à l'automne.

Ils consistent à refaire l'enrobé de la route ainsi que celui des trottoirs.

Les riverains seront informés avant le démarrage des modalités du chantier. C'est l'entreprise Eurovia qui se chargera des travaux.

Le coût des travaux s'élève à un peu plus de 30 000 euros TTC.



Une borne de recharge pour véhicules électriques à Réau :

Une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides a été installée par le SDESM (Syndicat Des Energies de Seine-et-Marne) et la commune devant la Mairie.

Les bornes sont libres d'accès et disponibles sur le domaine public. Une répartition des bornes sur l'ensemble du département permet de limiter la distance à 20 km entre deux points de charge.

La borne de recharge Schneider electric « Evlink » dispose de deux points de charge. Deux véhicules peuvent ainsi se recharger simultanément sur chaque borne. Chaque point de charge présente deux prises permettant la recharge de l'ensemble des véhicules électriques actuellement sur le marché.



L'utilisateur s'enregistre sur le site www.ecocharge77.fr

Il recevra ensuite en retour une carte magnétique RFID (Radio Frequency Identification) lui permettant d'utiliser les bornes. L'utilisateur prépaye un certain nombre de charge sur sa carte via le site internet et peut ainsi recharger sa carte régulièrement en fonction des besoins.

Jusqu'au 31 décembre 2017, un tarif unique d'utilisation du service de charge de 0.50 € est mis en place. Ce tarif est appliqué à chaque acte de charge. C'est-à-dire que le tarif est identique pour une charge de 20 minutes et pour une charge de 2 heures. Un coût d'enregistrement au service de 5 € couvre les frais de mise à disposition d'une carte magnétique (RFID) permettant l'utilisation des bornes.

Sans enregistrement, un usager référencé chez Paybyphone peut également utiliser la borne en utilisant le flash-code à disposition sur la borne et son code Paybyphone. La charge sera alors facturée 2 €.

Le stationnement équipé d'une borne de recharge est réservé aux véhicules électriques et hybrides.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 3 avril 2017, le Conseil Municipal a :

- approuvé le compte de gestion 2016
- approuvé le compte administratif 2016
- décidé de laisser inchangés les taux des 3 taxes pour l'année 2017
- approuvé et voté les subventions aux associations
- adopté le budget primitif 2017
- émis un avis favorable sur l'adhésion des communes de Nangis et Avon au SDESM
- adopté un régime d'indemnisation des agents communaux
- décidé d'adhérer auprès du SDESM au dispositif de conseil en énergies partagées

Lors de la séance du 12 juin 2017, le Conseil Municipal a :

- émis un avis favorable sur l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau Ponthierry au SDESM
- approuvé la modification de droit commun N°3 du PLU
- approuvé les statuts de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
- approuvé la nouvelle convention d'intervention foncière entre la commune, l'EPA Sénart et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France
- nommé la voie de desserte du nouveau lotissement des Epinettes (en cours de construction) « rue des Acacias »
- fixé les tarifs des services péri et post scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 (tarifs inchangés)
- fixé le tarif du service de portage de repas (inchangé)
- émis un avis favorable à une demande de dérogation au repos dominical formulé par la société XPO Logistics pour le compte de son client « Sarenza », pour la période des soldes d'été

Tous les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage, en mairie et sur le site internet.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 19 heures 30.

- Lundi 11 juillet 2017
- Lundi 26 septembre 2017



RÉAU PRATIQUE


Contre les **cambrjolages**,
les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?
Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr.

Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

www.facebook.com/ministereinterieur
[@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)



Nouveauté au Judo Club Moissy Cramayel dès la rentrée prochaine !

Depuis plus de 20 ans, le Judo Club Moissy Cramayel propose des cours de Judo aux filles et garçons à partir de 4 ans.

Que ce soit pour garder la forme ou pour faire de la compétition, l'objectif des différents cours proposés est que chacun prenne du plaisir à pratiquer le judo en passant de bons moments.

Plus qu'un sport, le judo transmet un ensemble de valeurs. Ce code moral est un ensemble de comportements à acquérir pour que la pratique soit complète, c'est à dire un développement du corps mais aussi de l'esprit.

Par cette pratique nous visons 2 objectifs :

- La transmission de valeurs citoyennes comme le respect (de soi et des autres), le partage et le goût de l'effort,
- L'accès au sport au plus grand nombre (peu importe le genre, les ressources ou les capacités physiques ou cognitives).

En plus des cours donnés par une équipe enseignante diplômée ; nous lançons dès septembre prochain une Association Sportive JUDO en collaboration avec le Collège les Maillettes de Moissy Cramayel.

Le principe est simple, sur des créneaux d'ouverture du collège, les enfants auront la possibilité de s'inscrire pour découvrir ou perfectionner la pratique de cet art martial.

Pour se faire, il suffira aux intéressé(e)s de se rapprocher de leur professeur d'EPS à la rentrée prochaine pour les inscriptions.

Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site du Judo Club Moissy Cramayel : www.judo-moissycramayel.com

En attendant de vous voir sur nos tatamis, je souhaite à tous un bel été.

Mohamed BOUKHEBOU
Président du JCMC



À VÉLO, LE CASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE POUR LES

ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS



Depuis le 22 mars 2017, les enfants doivent obligatoirement se protéger la tête pour pouvoir enfourcher un vélo. Le port du casque est obligatoire pour les cyclistes de moins de 12 ans, qu'ils soient au guidon ou simples passagers, sous peine d'une amende de 90 euros pour l'adulte accompagnateur.

Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique - excellente pour la santé comme pour la qualité de l'air - nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.

Protéger les plus vulnérables fait partie des priorités du Gouvernement. Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple !

S'équiper et choisir des équipements de sécurité individuels adaptés, dont le casque à vélo, doit s'apprendre dès le plus jeune âge. Et c'est bien souvent au travers de l'exemple de leurs parents que les enfants apprennent ou non à s'équiper. À cet égard, il a été constaté que les parents d'enfant équipé de casque sont enclins à en porter déjà un eux-mêmes. Les enfants à vélo doivent donc porter un casque, à plus forte raison parce qu'ils sont inexpérimentés.

Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

La responsabilité de l'adulte est engagée

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

FRELON ASIATIQUE : DANGER !

Le frelon asiatique, appelé aussi « à pattes jaunes » élimine les abeilles et est dangereux pour l'homme.

Arrivés de la région de Shanghai, ils mangent toutes sortes d'insectes ainsi que les abeilles. En hiver, la reine reproductrice se met à l'abri, construit un nid et élève quelques larves. En été, cela aboutit à de grosses colonies. Les frelons cherchent alors des provisions. C'est à ce moment qu'ils sont le plus dangereux et qu'ils capturent les abeilles à l'entrée des ruches..

Il faut donc limiter ses actions en les piégeant. Vous pouvez vous-même créer des pièges : découpez le tiers supérieur d'une bouteille et faites des trous de 5 mm de diamètre en partie haute. Gardez un toit sur la partie supérieure pour éviter à la pluie de s'infiltrer. Versez à l'intérieur du sirop et déposez ces pièges près des nids, des ruches...



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES !!!



Avec les beaux jours, les chenilles processionnaires urticantes sont de retour. Elles descendent des pins et des cèdres et au contact de la peau et des yeux, elles peuvent provoquer des réactions urticaires, parfois sévères.

Il faut donc éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids, ne pas toucher les chenilles ou leurs nids, éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition, ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint, éloigner les animaux de compagnie, porter des vêtements protecteurs dans les zones infectées puisque le vent détache facilement les poils urticants. En cas de doute : prendre une douche tiède et changer de vêtements.

La processionnaire du pin est devenue un vrai sujet d'inquiétude sanitaire. En se nourrissant des aiguilles des résineux, elles contribuent à leur fragilisation.

L'insecte adulte est un papillon de nuit qui éclot en été, pond des œufs (environ 220) sur les rameaux et aiguilles de certains pins, sapins et cèdres. 5 ou 6 semaines après, naissent des chenilles, lesquelles tissent des nids de soie dans lesquels elles restent cachées pour s'alimenter.



Au printemps, les chenilles d'un même cocon quittent en procession leur nid pour s'enfouir dans le sol. Chaque chenille va tisser un cocon avant de devenir chrysalide qui se métamorphosera en papillon et qui sortira de terre pour s'accoupler. Tel est le cycle de vie de cet animal nuisible qui compte peu de prédateurs naturels en dehors des mésanges et des coucous. Le risque provient des milliers de poils urticants très volatiles qui recouvrent son corps et qu'elle libère en présence d'un danger.



QUELQUES RAPPELS

Nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1^{ère} classe ou de 3^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.

La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) **est donc interdit**, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.



RÉAU PRATIQUE

POUR L'ÉTÉ, LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE CHANGENT

Horaires d'ouverture au public : du 26 juin 2017 au 1er septembre 2017

Lundi, Mardi, Jeudi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ accueil@reau.fr
Site : www.reau.fr

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

PLAN CANICULE

Comme chaque année, le plan canicule est activé du 1er juin au 31 août.

La loi du 30 juin 2004 confie au Maire le soin de recenser les personnes âgées ainsi que les personnes handicapées, isolées à leur domicile, afin de disposer, en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des Réaltais susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invité à vous faire recenser auprès du C.C.A.S.. Cette démarche peut également être accomplie par une personne de votre entourage.

Un numéro d'information « Canicule Info Service » est disponible du lundi au samedi de 9 h à 19 h au :

0.800.06.66.66

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)



Dates à retenir



Lundi 4 septembre 2017

Rentrée des classes

Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017

Journées du Patrimoine

Dimanche 17 septembre 2017

Vide-grenier

Samedi 23 septembre 2017

Accueil des nouveaux habitants

INFO REAU N°39

Juin 2017

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Patricia PERCET

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC

à 530 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

